



Poitiers le 25/07/2022

Affaire suivie par : Dominique MICAT et Gilles LUCAS
06 07 17 86 20 ou 06.81.07.87.50
dominique.micat@orange.fr ou gilles.lucas112@orange.fr

Communiqué de presse de l'Union Syndicale des Retraités CGT 86

Au lendemain du vote de l'assemblée nationale de la loi dite du « pouvoir d'achat » bons nombres de ministres, commentateurs politiques et consultants en tout genre se pressaient sur les plateaux de télévision et des radios nationales pour vanter son succès politique et son contenu.

Pour la CGT retraités, ne pas légiférer sur les salaires et en particulier sur le niveau du smic en laissant les mains libres aux employeurs d'octroyer des primes à leurs bons vouloirs ne peut en aucun cas répondre à l'attente des salariés et des femmes qui auraient pu prétendre à une loi sur l'égalité des salaires. Nous disons même que par cette loi, ceux et celles qui ont levé la main pour la voter, ont en fin de compte en légiférant sans légiférer officialisé la pauvreté salariale de celles et ceux qu'ils applaudissaient hier en vantant leurs mérites.

Dans son cinquième article, voté pratiquement à l'unanimité, si la revalorisation de certaines prestations sociales peuvent pour certains s'en satisfaire, nous mettons en garde ceux et celles qui pourraient penser qu'une augmentation des retraites de base de 4% ajoutée à celle de 1,1% déjà perçue en janvier pourrait être satisfaisante dans le contexte actuel.

Pour la CGT retraités, on n'est loin de satisfaire les besoins des retraités qui ont perdu de part des réformes successives et des pensions qui n'ont pas suivies l'inflation plus de 10% de leur pouvoir d'achat et notre revendication d'augmenter de suite de 300€ les retraites n'est pas un calcul idéologique, mais bien une nécessité sociale et économique pour des milliers de retraités et nous pensons en particulier aux femmes et veuves qui vivent avec une retraite de base de 664€ de moyenne et ce n'est pas 30€ de plus par mois qui remplira leur réfrigérateur face à l'augmentation des produits alimentaires et énergétiques, en ne comptant que ceux-là.

Nous rappelons à ceux dont la mémoire fait défaut que les 1.1% d'augmentation des retraites de base en janvier 2022 ajoutée au 0,4% perçue en 2021 ne couvraient déjà pas l'inflation passée des deux années antérieures et que les 4% obtenus même avec un effet rétroactif ne couvriront d'aucune manière les prévisions inflationnistes annoncées pour 2022.

Chacun et chacune pourra juger des alliances qui se sont faites autour de l'aboutissement de chaque article de cette loi, mais pour la CGT retraités 86, nous nous préparons doré et déjà à une riposte d'envergure dans les mois qui viennent, nous ne laisserons pas les retraités vivre avec une retraite de base de 775€/mois de moyenne.

Union Syndicale CGT de la VIENNE

Les co-secrétaires : Dominique Micat et Gilles LUCAS